

Questions orales

question suivante: étant donné que le ministre estime que la loi sur l'Office national de l'énergie l'empêche de soumettre l'affaire de la construction du pipe-line de la vallée du Mackenzie au Parlement pour que celui-ci l'étudie, voudra-t-il, à la place, présenter au Parlement la loi sur l'Office national de l'énergie elle-même, afin que le Parlement puisse la modifier comme il faut et prendre une décision sur la question du pipe-line, au lieu de laisser cela au seul cabinet?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, comme seconde possibilité, je suggère que l'on profite de ce que les comités n'auront plus à s'occuper des prévisions budgétaires le mois prochain pour étudier, peut-être conjointement avec le comité permanent des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien, les principes directeurs qui ont été établis jusqu'ici et les autres principes directeurs qui seront établis plus tard particulièrement sur le plan financier.

M. Saltsman: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je ne pense pas que le ministre ait réellement répondu à ma question. Comme le ministre semble hésiter à répondre à la question, pourrait-il au moins indiquer au Parlement les raisons pour lesquelles il ne le laisse pas prendre la décision relative à un pipe-line qui est si important et préoccupe tant le pays?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je pense avoir répondu à la question de l'honorable représentant. Le Parlement a adopté la loi qui devait viser précisément les questions relatives au pipe-line. Je pense qu'il serait plus pertinent de chercher à savoir si cette loi a véritablement servi les intérêts des Canadiens et si les préparations pour ces audiences sont adéquates. Si l'on n'est pas d'accord sur ce point, alors, je pense que l'on pourrait soulever la question d'un amendement à la loi.

M. Baldwin: Comment voteriez-vous, Max?

* * *

LES AFFAIRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

ON SUGGÈRE QUE LA BANQUE DU CANADA CONSENTE DES PRÊTS AUX PROVINCES—LA DATE DE LA PROCHAINE CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser au très honorable premier ministre une question relative à la récente conférence fédérale-provinciale.

Premièrement, au cours de cette conférence, a-t-on discuté de la possibilité pour la Banque du Canada de consentir des prêts aux provinces, afin de faciliter un essor économique plus rapide? Deuxièmement, est-ce qu'il a été convenu d'une date pour la prochaine conférence sur le même sujet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, à la première partie de la question, la réponse est non. Pour ce qui est d'une conférence ultérieure, il en a été question peut-être pour la fin de l'automne ou l'hiver prochain, mais pas précisément pour discuter du sujet qui intéresse le chef du Parti Crédit Social du Canada. On a plutôt parlé de développement industriel et de choses semblables.

[M. Saltsman.]

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Pour assurer le développement industriel, le premier ministre pourrait-il suggérer aux provinces l'utilisation des crédits de la Banque du Canada?

M. Trudeau: Monsieur le président, il semble que depuis deux années, les populations des deux provinces qui avaient patiemment fait l'essai du Crédit social pendant 30 ans se sont dégoûtées de ce système, et l'ont rejeté. Cela explique peut-être pourquoi ce système n'a pas été continué.

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une dernière question supplémentaire.

Le premier ministre est-il au courant du fait que si ces deux provinces créditistes n'ont pas réélu leur gouvernement, c'est probablement à cause de leurs lois déclarées *ultra vires* par le gouvernement de l'honorable premier ministre?

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je reviendrai plus tard aux questions supplémentaires sur ce sujet, mais nous devrions continuer.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES INTENTIONS DU CANADA QUANT À LA QUESTION DES RESSOURCES MARINES DU PLATEAU CONTINENTAL LORS DE LA CONFÉRENCE SUR LE DROIT DE LA MER

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Le ministre pourrait-il me dire si la position qu'il a prise publiquement, à savoir que le Canada ferait tout en son pouvoir pour obtenir une zone de pêche exclusive qui s'étendra jusqu'aux limites de notre plateau continental, constitue la position de son ministère ou la position...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député sait certainement qu'il ne peut formuler sa question de cette façon. La question peut être posée directement au ministre. Pendant la période des questions orales, on ne peut pas poser de questions au sujet de déclarations faites à l'extérieur de la Chambre, si ce n'est pour demander à un ministre si une déclaration constitue la politique du gouvernement.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, c'est ce que je vais faire si Votre Honneur veut bien avoir un peu de patience. Je demande au ministre s'il peut indiquer si c'est là la position qui sera exposée à la Conférence sur le droit de la mer en 1974 par le gouvernement et s'il a reçu à ce sujet l'autorisation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, la réponse est essentiellement affirmative. C'est là ma position et celle du ministère des Pêches depuis 1968.

M. Lundrigan: Le ministre pourrait-il répondre à la seconde partie de ma question? Elle est très importante. Je constate aujourd'hui que certaines motions ont été refusées faute d'accord du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Peut-il dire si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a approuvé que ce soit là la position du Canada à la Conférence sur le droit de la mer?